

Faut-il être pessimiste en matière de prévoyance?

Autor(en): **Zumwald, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Généralions**

Band (Jahr): - **(2016)**

Heft 80

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-830623>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

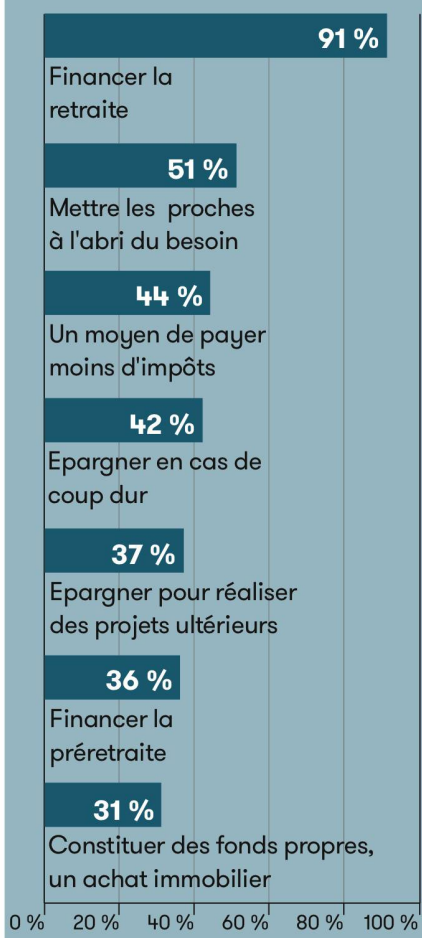
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Faut-il être pessimiste en matière de prévoyance ?

Fin 2015, les Rentes Genevoises ont réalisé, avec un cabinet spécialisé, une étude sur le thème de la prévoyance auprès de 1039 Genevois. Les résultats confirment les tendances observées il y a cinq ans.

Si la raison principalement mise en avant de se constituer une prévoyance reste pour 91% des sondés le financement de leur retraite, les autres raisons invoquées sont également la mise à l'abri des proches pour 51%, le moyen de payer moins d'impôts (44%) ou épargner en cas de coup dur (42%).

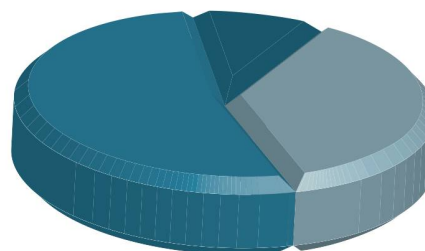
POURQUOI CONSTITUER UNE PRÉVOYANCE ?



A la question de la période idéale pour commencer à se constituer une prévoyance, elle se situe pour près des deux tiers des sondés entre 18 et 34 ans et pour moins d'un tiers des sondés entre 35 et 54 ans. La réalité observée montre toutefois que 25% des sondés n'ont pas encore pu commencer une telle constitution, marquant ainsi un écart entre l'intention et la possibilité de le faire. La population concernée est souvent les jeunes ou les foyers modestes.

Si, en matière d'appréciation de la prévoyance constituée, un sondé sur deux estime qu'elle est suffisante, pas loin de quatre personnes sur dix l'estiment insuffisante.

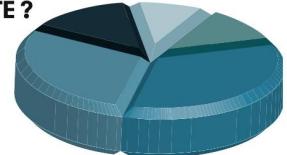
COMMENT ESTIMEZ-VOUS VOTRE PRÉVOYANCE CONSTITUÉE ?



- Suffisante 53 %
- Insuffisante 37 %
- Ne sait pas 10 %

Cette tendance se confirme dans la qualité de vie attendue à la retraite : 44% des sondés estiment qu'ils vivront mieux ou de manière identique à la retraite, alors que 46% estiment qu'ils vivront moins bien ou nettement moins bien.

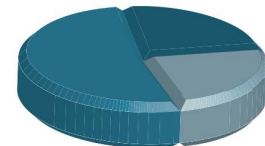
COMMENT PENSEZ-VOUS VIVRE À LA RETRAITE ?



- Moins bien 34 %
- De manière identique 29 %
- Mieux 15 %
- Nettement moins bien 12 %
- Ne sait pas 10 %

Une des causes possibles à l'origine de ces constats – outre les moyens financiers pour se constituer une prévoyance – est certainement le manque d'informations, puisque, selon le sondage, une personne sur deux se dit insuffisamment informée.

COMMENT VOUS SENTEZ-VOUS INFORMÉ EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE ?



- Suffisamment 52 %
- Pas suffisamment mais en veut pas plus 24 %
- Pas suffisamment mais en souhaite plus 24 %

Sans être pessimiste, la situation observée pourrait se dégrader ces prochaines années. Un encouragement supplémentaire de l'Etat à la prévoyance individuelle pourrait être une incitation ou un moteur pour se constituer une prévoyance plus forte, comme c'est le cas dans certains cantons à l'instar de celui de Genève. Le 3^e pilier lié (3a) et ses avantages en est un autre exemple. Et, même s'il est plus facile de démarrer tôt la constitution de sa prévoyance, il n'est jamais trop tard pour le faire. Le conseil d'un spécialiste peut aussi, souvent, s'avérer payant.

PIERRE ZUMWALD, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES RENTES GENEVOISES